ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sécurité des écoles

Question orale n° 490

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la sécurité des écoles. Suite aux tragiques évènements de l'attaque au lycée Gambetta d'Arras et la déclaration de l'état d'urgence attentat, un certain nombre de dispositions ont été prises par le Gouvernement pour garantir la sécurité dans les écoles. L'État compte notamment assurer 50 % des financements en matière d'équipements, alors que beaucoup d'établissements scolaires font état d'importants manques, tels que l'absence de portiques ou d'alarmes anti-intrusion fonctionnelles. Les collectivités ont également un rôle majeur à jouer à la lumière de ces enjeux ; toutefois, la multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion des établissements scolaires (régions, départements, communes...) et la latitude qui leur est laissée quant à la prise de décision en la matière peut faire craindre un manque de coordination à l'échelle nationale. Dans ces conditions, comment l'État envisage-t-il d'accompagner les différentes collectivités, en particulier celles confrontées à des contraintes budgétaires, pour éviter les disparités et assurer une réponse rapide et efficace aux besoins de sécurité des établissements ? Plus largement, quelles sont les stratégies prévues par le Gouvernement afin de mettre en place un plan national intégrant des mesures de prévention, de formation du personnel et d'équipement adéquat, et ce de façon coordonnée avec les collectivités locales ? Enfin, elle lui demande de quelle manière il compte superviser la mise en place de ces mesures de sécurité au sein des collectivités.

Données clés

Auteur : Mme Jacqueline Maquet
Circonscription : Pas-de-Calais (2e circonscription) - Renaissance
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 490
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 janvier 2024
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 janvier 2024
Question retirée le : 30 janvier 2024 (Séance de QOSD annulée)